



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire



Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

Paris, le 26 mai 2009

RESULTATS CAP MOBILITE PROFESSEURS TECHNIQUES du 26 mai 2009

ATTENTION : Tous ces résultats sont bien entendu publiés sous réserve de la parution définitive des nouvelles affectations par l'Administration Centrale !

Ont siégé :

Titulaires : GUITTET Florence (01 69 74 23 10), LANCIEN Maxime (01 64 31 12 34).

Suppléants : CAVALLO Marion (04 96 13 10 05), FAUJOUR Michel (01 42 60 11 49).

Déclaration liminaire UNITAIRE SNPES/FO :

Les délégués SNPES et FO représentants des personnels affirment leur soutien aux quatre collègues du CAE de Saint Denis menacés pour l'exemple : 2 avertissements et 2 conseils de discipline ! Leurs pratiques professionnelles n'ont jamais été remises en cause jusqu'alors par l'administration ; au contraire, leur engagement auprès des mineurs et des familles a toujours été reconnu.

Cette CAP se réunit à l'occasion de la mobilité des professeurs techniques. Afin que les agents puissent exercer leur droit à la mobilité en toute connaissance de cause, nous pensons que le contexte rend cet exercice extrêmement risqué et hasardeux pour les agents. En effet, compte tenu des restructurations en cours, de l'état des lieux des unités, des services et des postes projetés dès septembre et pour l'avenir, les garanties de pérennisation des postes de la nomenclature sont inexistantes. De même, en l'absence de liste des agents qui seront redéployés et des postes concernés, les personnels n'auront aucune lisibilité sur l'avenir de ces postes et les agents redéployés moins de garantie sur le respect de leurs droits (maintien de l'ancienneté, prime éventuelle...) .

La nomenclature des postes ne prend pas en compte les transferts de postes déjà effectués et encore moins les futurs bouleversements. Ceux-ci remettent gravement en cause les dispositifs d'insertion. Les fermetures et les fusions de services d'ores et déjà réalisées et celles annoncées répondent à la circulaire d'orientation et aux nouvelles normes que vous avez instaurées. Avec ce processus de démantèlement, vous vous faites forts de réduire le nombre de postes destinés à l'insertion au mépris des agents, des projets des services et des partenaires.

Ce qui prévaut dans cette démarche est une logique comptable alors que nous devons répondre à la nécessité impérieuse de prendre en charge l'enfance en danger et par là même d'apporter de réels moyens éducatifs, pédagogiques et d'insertion sociale et professionnelle. Nous ne sommes pas de toute évidence dans une dynamique de projet en faveur des jeunes en difficulté au sens large. L'abandon de nos missions dans le cadre des mesures au civil ne fera qu'accroître les carences éducatives et d'insertion qui risquent d'exploser dans les années à venir en lien avec les répercussions de la crise économique et sociale.

En dépit de cette situation préoccupante à venir, la priorité aux mesures éducatives n'est pas de mise dans le projet de code pénal pour les mineurs. C'est la logique de l'escalade dans les sanctions pénales indiquées par le parquet en réponse à l'acte qui est privilégiée dans ce texte. Celle-ci est favorisée au détriment de mesures provisoires décidées par le Juge des Enfants qui permettent de mettre en place les conditions d'une évolution des adolescents.

La voie probatoire, dont l'obligation d'activité est partie intégrante, est également omniprésente dans ce projet. La Mesure d'Activité de Jour disparaîtra pour laisser la place à des activités obligatoires dans le cadre des sanctions éducatives et des peines qui seront généralisées. Pourtant les services d'insertion expérimentent déjà l'inadéquation de ce type d'obligation avec la réussite d'un parcours d'insertion.

Pour la Direction de la PJJ qui envisage la généralisation des activités à caractère probatoire, un corps de Professeurs Techniques dédié à la mission d'insertion n'est donc plus indispensable. C'est probablement pour cela que la Direction de la PJJ a décidé l'arrêt du recrutement tout en étant incapable de tenir le moindre engagement sur son projet avec l'Education Nationale. De ce point de vue, nous souhaitons que vous communiquiez un compte-rendu des démarches les plus récentes que l'AC a effectuées en vue d'une éventuelle fusion des professeurs techniques de la PJJ dans le corps des PLP de l'EN.

L'absence de recrutement de professeurs techniques, le manque de perspective dans leur carrière, une mobilité réduite et peu lisible ne font qu'accroître notre profond désarroi, notre mécontentement et notre sentiment d'inquiétude dans le contexte actuel de restructuration.

En même temps que le nombre de PT titulaires passait de 292 à 229 entre 2006 et 2009, le nombre de contractuels explosait (76 en 2009 soit 25% du total). Cette situation justifie pleinement l'organisation d'un concours ad hoc avec formation initiale adaptée pour les contractuels. Cette formation pourrait également être ouverte aux personnels admis sur la liste complémentaire du dernier concours.

La proposition de l'AC de créer une fonction de sous responsable (cadre intermédiaire intitulé RUE) nous apparaît préoccupante. En effet, l'administration parle de fonctionnalisation de personnels de différents corps sans garanties en termes de conditions de travail et de rémunérations.

POSTES CLASSIQUES								
NOUVELLE AFFECTATION						ANCIENNE AFFECTATION		
Région	Dpt	Structure	Spéc poste	Nom Prénom	barème	Dpt	Structure	Observations
Centre	28	CAE Chartres UEAJ Mainvilliers	CSB	PV				
Centre	37	CAE Tours	CSB	PV				
Centre	37	CAE Tours	STAPS	THIERRY Raphaël S/R	12	25	CAE Montbéliard STAPS	Non remplacé
Centre Est	26	CAE Valence	GI-B	PV				
Centre Est	69	CAE Lyon Nord Croix Rousse	CSB	BILLON Daniel GC	27	69	CAEI St Génis les Ollières	Priorité agent redéployé Fermé suite redéploiement
Centre Est	69	CAE Villeurbanne	CSB	PV				
Centre Est	74	CAE Annecy	GM-MV	PV				
Centre Est	74	CAE Annecy	CSB	PV				
Centre Est	57	CAE Metz	CSB	VILLA Victorio GC	12,50	57	CAE Thionville	Priorité agent redéployé Fermé suite redéploiement
Grand Nord	27	CAE Evreux	CSB	PV				
Grand Nord	59	CAEI Raismes « Pays du Hainaut »	HR-OPCC	Poste retiré car départ en retraite différé				
Grand Nord	59	SEEPM Quiévrechain	GM-MV	PV				
Grand	62	CAEI Littoral UEAJ	CSB	PV				

Nord		Calais						
Grand Nord	80	CAE Amiens	GC	PV				
Grand Ouest	29	CAE Quimper	COIF	ALAIN Véronique	37	29	CAE Quimper	Priorité agent redéployé Fermé suite redéploiement
Ile de France	77	CAEI Melun	STAPS	PV				Priorité agent redéployé de la DIR Ile de France
Ile de France	78	CAEI Versailles UEAJ Aubergenville	HR-OPC	PV				Priorité agent redéployé de la DIR Ile de France
Ile de France	78	CAEI Versailles UEAJ Aubergenville	STAPS	BLACHON Jean-Baptiste	7,75	60	FAE Nogent/Oise UEAJ Creil STAPS	PV
Ile de France	78	CAEI Versailles UEAJ Poissy	CSB	PV				Priorité agent redéployé de la DIR Ile de France
Ile de France	78	CAEI Versailles	CSB	PV				Priorité agent redéployé de la DIR Ile de France
Ile de France	78	SEEPM Porcheville	GM-MV	PV				Priorité agent redéployé de la DIR Ile de France
Ile de France	91	CAE Bretigny S/Orge	CSB	MENGUY Anne	13	91	CAEI Bures sur Yvette	Non remplacé Fermé suite redéploiement
Ile de France	91	CAE Corbeil	ESF	THIRY Christine	37	91	CAEI Corbeil	Non remplacé Fermé suite redéploiement
Ile de France	91	CAE Courcouronnes	TVE	FONTANILLES Corinne	46,75	91	CAEI Corbeil	Non remplacé Fermé suite redéploiement
Ile de France	91	CAE Juvisy S/Orge	Toutes	GUTTET Florence	24,50	91	CAEI Corbeil UEAJ Epinay CSB	PV
Ile de France	91	CAE Massy	ESTH	JOSSO Catherine	38,25	91	CAEI Corbeil UEAJ Epinay	Non remplacé Fermé suite redéploiement
Ile de France	93	CAEI Villemomble UEAJ St Denis- Epinay S/Seine	HR-OPC	PV				Priorité agent redéployé de la DIR Ile de France
Ile de France	94	CAEI Créteil	CSB	YOUAN Nathalie	4,75		réintégration	Priorité agent redéployé de la DIR Ile de France
Ile de France	95	CAEI Osny UEAJ Argenteuil	CSB	PV				Priorité agent redéployé de la DIR Ile de France
Sud	30	CAE Ales	GC	BIED Patrick	36	30	CAEI Nîmes	Fermé suite redéploiement
Sud	30	CAEI Nîmes	CSB	FRECON Peggy	6	38	FAE Grenoble	PV
Sud	31	CAEI Toulouse	CSB/GM- MV/COIF/HR-	CASPANI Olivier S/R HR-OPC	51,25	86	DDPJJ Vienne	Non remplacé

			OPC/TA-PH/CARISTE					
Sud	31	CAEI Toulouse	CSB/GM-MV/COIF/HR-OPC/TA-PH/CARISTE	PAPIN Maurice S/R HR-OPC	27,50	33	CAE Cenon HR-OPC	PV
Sud	34	CAE Béziers	TA-PH	PV				Priorité agent redéployé
Sud	34	CAEI Montpellier	STAPS	BAVAZZANO Thierry	28	34	CAEI Montpellier UEAJ Aniane	Priorité agent redéployé Fermé suite redéploiement
Sud	66	FAE CPI Perpignan	GC	PV				
Sud-Est	13	CAE Aix en Provence	TA-PH	CLOQUART Damien S/R	7		Réintégration	
Sud-Est	13	SEEPM Marseille	GM-MV	PV				
Sud-Est	13	SEEPM Marseille	GM-MV	PV				
Sud-Est	83	CAE Brignoles	HR-OPC	DUDON Sébastien S/R	30,50	83	CAEI Toulon	Non remplacé
Sud-Ouest	86	CAE Poitiers	HR-OPC	PV				Priorité agent redéployé de la DIR Sud Ouest

S/R=postes sous réserve. Consulter les délégués sur la nature des réserves. Au fur et à mesure de la levée des réserves, l'administration en informera directement les agents concernés par courrier.

POSTES SPECIFIQUES ADMINISTRATION CENTRALE PARIS							
Nouvelle affectation				Ancienne affectation			
DIR	Dep	Sous-direction/Bureau /Section	Emploi	Nom Prénom	Dep	Structure	Observations
AC	75	S-Direction missions de protection judiciaire et d'éducation. Bureau méthode et action éducative. Pôle protection enfance justice civile et mineurs	Chef de section	PV			

POSTES SPECIFIQUES ENPJJ ROUBAIX							
Nouvelle affectation				Ancienne affectation			
DIR	Dep	Structure	Emploi	Nom Prénom	Dep	Structure	Observations
ENPJJ	13	PTF PACAC	Formateur	BALDI Franck S/R	83	CAEI Toulon	PV (CSB)
ENPJJ	13	PTF PACAC	Formateur	Candidature autre corps retenue			
ENPJJ	33	PTF Aquitaine Limousin Poitou Charentes	Formateur	Candidature autre corps retenue			Prise de fonction au 1/10 09

ENPJJ	33	PTF Aquitaine Limousin Poitou Charentes	Formateur	Candidature autre corps retenue			
ENPJJ	33	PTF Aquitaine Limousin Poitou Charentes	Formateur	Candidature autre corps retenue			
ENPJJ	35	PTF Bretagne Pays de Loire Basse-Normandie	Formateur	Candidature autre corps retenue			
ENPJJ	45	PTF Centre Bourgogne (en résidence à Dijon)	Formateur	Candidature autre corps retenue			
ENPJJ	54	PTF Lorraine Champagne Ardennes Alsace Franche Comté	Formateur	Candidature autre corps retenue			
ENPJJ	59	PTF Nord Pas de Calais Picardie Haute-Normandie	Formateur	BRELOT Olivier	59	CAEI Villeneuve d'Ascq	PV (HR)

POSTES SPECIFIQUES DIRECTION INTERREGIONALE OU DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE OU DIRECTION DEPARTEMENTALE							
Nouvelle affectation					Ancienne affectation		
DIR	Dep	Structure	Emploi	Nom Prénom	Dep	Structure	Observations
Centre Est	69	DIRPJJ Centre Est	Auditeur régional	PV			
Centre Est	69	DIRPJJ Centre Est	Auditeur régional	Candidature autre corps retenue			
Centre Est	69	DIRPJJ Centre Est	Auditeur régional	Candidature autre corps retenue			
Centre Est	69	DIRPJJ Centre Est	Auditeur régional	Candidature autre corps retenue			
Centre Est	69	DIRPJJ Centre Est	Auditeur régional	Candidature autre corps retenue			
Centre Est	69	DIRPJJ Centre Est	Auditeur régional	PV			
Ile de France	92	DDPJJ Hts de Seine	Conseiller technique politiques RH	Candidature autre corps retenue			Priorité agent redéployé de la DIR Ile de France
Ile de France	93	DDPJJ Seine St Denis	Conseiller technique politiques RH	Candidature autre corps retenue			Priorité agent redéployé de la DIR Ile de France

Sud	31	DIRPJJ Sud (en résidence à Montpellier 34)	Auditeur régional	COULON Vincent	34	DIRPJJ Sud	Agent redéployé
Sud-Est	06	DDPJJ Alpes Maritimes	Conseiller technique pôle politique éducative	Candidat PT non retenu PV			
Sud-Est	13	DIRPJJ Sud-Est	Conseiller technique pôle politique éducative	Candidature autre corps retenue			
Sud-Est	13	DIRPJJ Sud-Est	Auditeur régional	Candidature autre corps retenue			
Sud-Est	13	DIRPJJ Sud-Est	Auditeur régional	Candidature autre corps retenue			
Sud-Ouest	33	DIRPJJ Sud-Ouest	Conseiller technique pôle politique éducative	Candidature autre corps retenue			Priorité agent redéployé de la DIR Sud-Ouest

COMMENTAIRES :

En réponse à notre déclaration liminaire unitaire, Mr Chep, DRH adjoint, répond une fois de plus que « les contacts avec l'EN sont en cours », et qu'un courrier du SG à la DGFP vient d'être rédigé soutenant le projet de transfert cher à la DPJJ. Rien de nouveau, l'AC continue de nous balader, tout en affirmant que l'avenir des PT de la PJJ est à l'EN. Mais rien n'est moins sûr ! Elle se contente aussi des « multiples » postes à profil proposés aux PT, dont les futurs postes de RUE, comme possibilité de débouché de carrière au sein de la PJJ, en attendant des jours meilleurs !

Sur le fond, nous avons appris qu'un cahier des charges des UEAJ est sur le point d'être diffusé, et que les PT y apparaissent comme indispensables. Nous avons pointé les conséquences de la MAJ qui dénature la mission d'insertion et l'application de la circulaire « activités de jour » sur les terrains. En dépit des précautions de pure forme de la circulaire, nous avons dénoncé la disparition de toutes les unités d'insertion qui ne satisfont pas aux normes minimales de personnels et de places. D'autre part pour les PT intervenant en milieu ouvert dans le cadre du module 1: activité à tout prix au dépens d'un projet d'insertion, logique de l'investissement technique et financier minimal pour la mise en place de ces activités, orientation sur ce module des jeunes les plus éloignés de l'insertion...

Sur les effectifs de PT : 239 titulaires ; 78 contractuels ; 40 départs en retraite prévus d'ici 2012. L'extinction du corps à petit feu continue. Nous avons donc fait la proposition du recours à la liste complémentaire du dernier concours et de l'ouverture d'un concours de titularisation des PT contractuels. L'AC s'est montrée d'emblée bien réticente à notre suggestion de titularisation, se satisfaisant d'une possibilité de CDI. Nous avons insisté pour obtenir une « expertise » sur la faisabilité d'un tel concours. Dans l'attente de cette expertise, nous restons vigilants.

Concernant la mobilité, la moitié des mutations correspond en fait à des redéploiements plus ou moins contraints, et souvent déjà effectifs. Ces agents étant prioritaires, les postes leur sont donc réservés, parfois au mépris du respect des spécialités qui fondent notre métier. Pour les PT non redéployés, les possibilités de mobilité se réduisent à peau de chagrin à cause de la nomenclature qui n'est pas mise à jour et de la fermeture de nombreux tiroirs que l'AC qualifie hypocritement de postes non remplacés. D'autre part, l'absence de projection sur les fermetures à court terme donne un caractère précaire à une partie de la mobilité actée par la CAP.

Sur les postes à profil concernant plusieurs corps, nous avons exigé plus de lisibilité sur les propositions de l'AC, car au final, aucune des CAP n'est en mesure d'avoir toutes les données et donc de réellement peser sur les choix de l'administration. Ces postes étant amenés à se multiplier, nous maintiendrons cette exigence, en lien avec les délégués des autres corps.

A l'issue de la CAP les délégués SNPES-PJJ-FSU et SN-FO-PJJ ont adressé au DRH Mr Rousset un mail que nous joignons en annexe, sollicitant des réponses précises aux interrogations des Professeurs Techniques.

DISPONIBILITE : Laurence PASSOT – CAE Villeurbanne

INTEGRATION : Pascal CREMOUX – CAE Nice – CSB

RECOURS EN EVALUATION : 3 recours en évaluation ont été étudiés. Nous consulter.